

# Compte-rendu

## Réunion publique du quartier Cerçay

### Jeudi 11 octobre 2012



MAIRIE  
DE VILLECRESNES  
Place Charles de Gaulle  
94440 Villecresnes

Près de 150 personnes ont répondu à l'invitation de la municipalité et du comité de quartier pour une réunion publique qui s'est tenue jeudi 11 octobre.

Cette réunion a été organisée dans les locaux du nouveau centre de loisirs afin de donner aux habitants l'occasion de découvrir ces magnifiques installations.

Les deux co-présidentes ont d'abord présenté tout ce qui a été réalisé dans le quartier depuis 2008:

- Création de la maison des associations et 7ème bureau de vote
- Réfection d'une première tranche de l'avenue du Château
- Aménagements des rues du Pigeonnier et des Mardelles, du chemin Vert, des chemins des Closeaux, du Quartier, du sentier des Maçons
- Implantation du nouveau jardin d'arc
- Implantation des nouveaux jardins familiaux
- Campagne d'élagage

Après avoir rappelé que la municipalité était plus que jamais à l'écoute des habitants, le maire a ouvert le débat à l'issue duquel plusieurs engagements et décisions ont été arrêtés:

### **Avenue du Château**

Pour répondre aux diverses réactions des riverains de l'avenue du Château concernant la réfection de la seconde tranche, la Municipalité a proposé deux projets, l'un permettant de conserver les arbres existants, l'autre prévoyant leur abattage et la replantation de sujets mieux adaptés.

Les arguments évoqués par les tenants de l'une ou de l'autre des solutions furent les suivants :

- Les arbres, appartiennent au patrimoine de Villecresnes, et leur importance écologique est réelle,
- Ces arbres occasionnent d'importantes dégradations en raison de leurs troncs trop gros et de leurs racines. Les dégâts portent sur les trottoirs ainsi que sur les clôtures et murs des propriétés riveraines,
- Le projet AVEC les arbres existants n'autorise que 10 places de stationnement et un seul trottoir pour la sécurité des piétons, tandis que celui SANS les arbres permet de créer 32 places de stationnement et deux trottoirs.
- La sécurité des piétons est à maximiser, notamment le problème des automobilistes qui circulent à des vitesses excessives.
- La nécessité d'une cohérence d'aménagement avec la 1ère tranche qui vient d'être réalisée semble évidente.

**Décision** : La municipalité a pris note des arguments évoqués par les uns et les autres. Un compte-rendu sera distribué dans les boîtes à lettres et un délai de deux semaines sera laissé aux personnes qui n'ont pu s'exprimer au cours de la réunion, afin de nous écrire soit en adressant un courrier en mairie soit en envoyant un mail à : [monquartier@villecresnes.fr](mailto:monquartier@villecresnes.fr)

16 octobre 2012

## **Rue des Grottes**

La dangerosité du carrefour Grottes/Château est soulignée.

Des échanges avec la salle, il ressort une demande en faveur de la mise en sens unique de la rue et l'organisation du stationnement pour limiter la vitesse.

Le maire considère que cette proposition est recevable mais que le sens de circulation devra être appréhendé en cohérence avec celui de la rue de l'Orangerie. Une réunion spécifique des habitants de deux rues sera organisée à cette fin. Les aménagements de stationnement seront arrêtés dans la même réunion.

## **Chemin d'Aubray**

La barrière sera refermée à l'issue de la période probatoire qui se termine en fin d'année. D'ici là une solution pérenne pour le ramassage des ordures ménagères sera mise à l'étude.

## **Rue du Pigeonnier**

Les riverains signalent que des véhicules circulent à vitesse excessive et que le nombre de places de stationnement est insuffisant. Les comptages réalisés sur 2 semaines en mai dernier montrent que 80% des automobilistes roulent entre 20 et 35 km/h. Deux pointes de vitesses à 70 et 90 km/h ont été relevées et restent 2 événements isolés quoiqu'intolérables.

Avec 1 place et demie par habitation, cette rue fait partie des mieux dotées de la commune en matière de stationnement. Néanmoins un ajustement des places peut être étudié et les élus attendent les propositions des riverains.